



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 14 février 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 5.1, 5.2, 5.3, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h20.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI (jusqu'au 1.1.1) Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE (à partir du 0.2), M. Jean-Pierre TAILLARD (jusqu'au 1.1.1) Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI (à partir du 1.1.1), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (jusqu'au 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Noël FLEURY, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.1), M. Jean-François GIRARD (jusqu'au 1.1.1), M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR (à partir du 0.3), Mme Martine JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 0.3), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR (jusqu'au 1.1.2), Mme Nohzat MOUNTASSIR (à partir du 1.1.1), Mme Jacqueline PANIER (jusqu'au 0.3), Mme Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du 0.2), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI (jusqu'au 1.1.1), Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), Mme Corinne TISSIER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN Boussières : M. Roland DEMESMAY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE (jusqu'au 1.1.1) Busy : M. Philippe SIMONIN (à partir du 0.2) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON (représenté par M. Gérard SERVETTE) Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : Mme Sylvain BARASSI (à partir du 1.1.1) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du 0.3) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Genes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD Larnod : Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean-Claude VILLATTE) Mamirolle : M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT Marchaux : M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET Miserey-Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON (représenté par Mme Corinne PETER), M. Pierre CONTOZ (à partir du 1.1.1) Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN Noironte : M. Bernard MADOUX Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET (représenté par M. Dominique CLERGET), M. Jean-Michel FAIVRE (représenté par Mme Sophie ZECCHINI à partir du 1.1.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET, M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) Routelle : M. Claude SIMONIN (représenté par Mme Patricia RELANGE) Saône : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE

Étaient absents : Arguel : M. André AVIS Auxon-Dessous : M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Mme Geneviève VERRON Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Pascal BONNET, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Françoise FELLMANN, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Michel OMOURI, Mme Joëlle SCHIRRE, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Raymond REYLE Chalèze : M. Christophe CURTY Champoux : M. Thierry CHATOT Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Pierre PROST Franois : Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE La Vèze : M. Jacques CURTY Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Morre : M. Gérard VALLET Nancray : M. Daniel ROLET Novillars : M. Philippe BELUCHE, M. Bernard BOURDAIS Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : M. Pascal DURAND Pirey : M. Jacques COINTET Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Thise : M. Jean TARBOURIECH Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Mme Françoise GALLIOU

Procurations de vote :

Mandants : JP. BASSELIN, JP. TAILLARD (à partir du 1.1.2), H. AKODAD, P. BONNET, YM. DAHOUI (jusqu'au 0.3), Jj. DEMONET, E. DUMONT (à partir du 1.1.2), F. FELLMANN (jusqu'au 1.1.1), D. GENDRAUD, A. GHEZALI (à partir du 0.3), JF. GIRARD (à partir du 1.1.2), JS. LEUBA (à partir du 1.1.1), F. MONNEUR (à partir du 1.1.3), M. OMOURI (à partir du 0.2), J. PANIER (à partir du 1.1.1), B. RONZI (à partir du 1.1.2), J. SCHIRRE (à partir du 1.1.1), MN. SCHOELLER, Z. YASSIR-COUVAL (à partir du 1.1.1), A. BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.2), D. PARIS, F. GILLET, C. PREIONI, D. JOLY, M. COTTINY, D. ROLET, J. TARBOURIECH.

Mandataires : J. CANAL, L. DELMOTTE (à partir du 1.1.2), N. BODIN, JM. GIRERD, B. RONZI (jusqu'au 0.3), J. MARIOT, C. MICHEL (à partir du 1.1.2), E. DUMONT (jusqu'au 1.1.1), JP. GOVIGNAUX, L. HAKKAR (à partir du 0.3), F. ALLEMANN (à partir du 1.1.2), B. FALCINELLA (à partir du 1.1.1), D. POISSENOT (à partir du 1.1.3), E. PEQUIGNOT (à partir du 0.2), N. WEINMAN (à partir du 1.1.1), YM. DAHOUI (à partir du 1.1.2), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.1), JL. FOUSSERET, C. THIEBAUT (à partir du 1.1.1), M. DE WILDE - BESANCON (à partir du 1.1.2), C. VOIDEY, F. LOPEZ, JY. PRALON, M. FELT, G. BAULIEU, JP. MARTIN, B. MOYSE.

Délibération n°2013/002018

Rapport n°1.1.3 - Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2013 - Rapport sur la situation du Grand Besançon en matière de développement durable

**Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2013 -
Rapport sur la situation du Grand Besançon en matière de développement
durable**

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement prescrit aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable et de le présenter à l'exécutif préalablement au vote du Budget. Par conséquent, le présent rapport détaille les actions menées en 2012 par le Grand Besançon, dans le cadre de ses politiques publiques comme de la gestion de son patrimoine et qui concourent aux cinq finalités du développement durable telles que définies par le Code de l'environnement.

Le Grenelle de l'Environnement et le décret du 17 juin 2011 imposent aux collectivités de plus de 50 000 habitants la réalisation d'un rapport de synthèse de la situation en matière de développement durable. Ce dernier est à présenter préalablement au débat budgétaire. Ce rapport doit comporter une présentation et une analyse des éléments suivants au regard des cinq finalités du développement durable (réf. ci-dessous) :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité,
- le bilan des politiques publiques, des orientations et programmes mis en œuvre sur son territoire.

Il doit par ailleurs analyser les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes.

Sensibilisé très tôt à l'avenir de son territoire, soucieux de la qualité de vie, convaincu de la nécessaire rupture avec une économie de gaspillage, le Grand Besançon traduit sa volonté d'être un acteur majeur du développement durable sur son territoire, à travers ses politiques et ses actions.

Cette volonté se traduit non seulement dans les politiques publiques mais également dans la mise en œuvre et le management des agents.

Les thématiques suivantes seront abordées dans ce rapport ; elles correspondent aux cinq finalités du développement durable définies par le code de l'environnement :

- la lutte contre le changement climatique,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Par délibération du 16 décembre 2010, le Grand Besançon a validé son Agenda 21, faisant suite à la Charte de l'Environnement.

Ce programme d'actions en faveur du développement durable a été élaboré sur la base de réunions de concertation thématiques organisées dans l'agglomération :

- préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations,
- soutien aux filières environnementales et à l'économie sociale.

En 2012, un bilan à mi-parcours a été réalisé. Les objectifs sont pour l'heure tenus.

Une stratégie de communication a été définie. Liz a été inventée et mise en situation. Elle est la mascotte de toutes les actions réalisées en faveur du Développement Durable sur l'ensemble du territoire Grand Bisontin.

Réalisée en 2012, la démarche de prospective à horizon 2030 a permis de réaffirmer une ambition forte en matière de développement durable puisque c'est l'une des huit grandes orientations définies pour l'agglomération bisontine.

I. Lutte contre le changement climatique

Par délibération du 17 février 2012, le Grand Besançon a validé son Plan Climat Energie Territorial (PCET).

Ce programme d'actions 2012-2014 a été élaboré sur la base de réunions de concertation thématiques avec les acteurs socio-économiques du territoire.

Les 3 grands objectifs de ce plan sont les suivants :

- baisser de 20 % les consommations d'énergie du territoire,
- baisser de 20 % les émissions de gaz à effet de serre,
- porter la production d'énergies renouvelables à hauteur de 23 % de la consommation d'énergie de notre territoire.

Les principales actions du programme 2012-2014 sont les suivantes :

- habitat : mise en place de subventions à la rénovation énergétique du parc de logements existants,
- transports : articulation des politiques de transport en commun, parking-relais, modes non motorisés... autour du futur tramway,
- mobilisation des acteurs : signature d'une charte des acteurs du territoire et préfiguration d'une Agence Locale de l'Energie,
- déchets : mise en place de la redevance incitative,
- patrimoine propre : diagnostic énergétique du patrimoine du Grand Besançon.

A/ Mise en place de politiques publiques

I. Environnement

a/ Energies renouvelables

En 2012, le Grand Besançon a mis en place un fonds d'aide à l'isolation et au développement des énergies renouvelables pour ses communes membres (hors Besançon) afin de les aider à réaliser des économies d'énergie dans leur patrimoine communal.

Il existe un schéma régional éolien qui a été valorisé en 2012. Le Grand Besançon a approfondi ce schéma en réalisant une étude afin de définir le potentiel éolien du territoire.

Les schémas des potentiels géothermiques et hydroélectriques seront exploités en 2013.

La visibilité du potentiel solaire, tant thermique que photovoltaïque est difficile à appréhender. Cette source d'énergie renouvelable devra être étudiée dans les prochaines années.

b/ Bois-énergie

Le PCET du Grand Besançon prévoit la réalisation d'un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) en Bois-énergie. En 2012, le Grand Besançon a organisé 5 réunions d'informations et d'échanges avec les élus communaux sur la question du bois-énergie. Il s'est également rapproché des Communautés de Communes du Val Saint-Vitois (CCSV) et des Rives de l'Ognon (CCRO) pour envisager un projet commun : le PAT sera réalisé en 2013 sur les territoires du Grand Besançon et de la CCRO.

A l'échelle de la métropole Rhin-Rhône, une étude sur l'approvisionnement énergétique territorial des réseaux de chaleur et chaufferies-bois a également été entreprise.

2. Habitat public

Dans le cadre des actions du Programme Local de l'Habitat, le Grand Besançon intervient en matière de financement des constructions de logements locatifs publics. Sur l'exercice 2012, la CAGB a octroyé aux organismes HLM des subventions à hauteur de 783 057 € en faveur de 123 logements inscrits dans la programmation 2011 de droit commun localisés principalement sur la Ville de Besançon, mais aussi sur les communes périphériques, et répartis de la manière suivante en termes énergétiques :

- 1 opération de niveau THPE,
- 10 opérations de niveau BBC,
- 1 opération en acquisition-amélioration.

Dans le cadre de sa délégation de compétence des aides à la pierre, le Grand Besançon a octroyé des agréments pour 64 logements locatifs publics. La programmation de droit commun en 2012 se compose de 4 opérations de construction de niveau BBC et 2 opérations en acquisition-amélioration.

Le Grand Besançon a également participé au financement des opérations de reconstruction dans le cadre des Programmes de Rénovation Urbaine (PRU) des quartiers des Clairs Soleils et Planoise (718 430 € ont été octroyés pour 1 opération de niveau THPE et 1 opération de niveau BBC, soit 155 logements au total).

Les dernières opérations de niveau THPE financées par le Grand Besançon sont des opérations pour lesquelles les travaux ont débuté en 2010. La production neuve de logements publics est désormais uniquement de niveau BBC, soit une anticipation de l'application de la réglementation thermique 2012.

En termes de réhabilitation des logements locatifs publics, 663 logements ont été aidés à hauteur de 48 270 € pour la prise en charge des diagnostics techniques (audit énergétique, étude thermique) préalables aux travaux :

- 6 444 € pour la prise en charge des Bilans Patrimoine Habitat et certification « Habitat Patrimoine », conformément à la convention de partenariat signée avec Cerqual Patrimoine,
- 255 722 € pour le financement des travaux d'amélioration des logements et des espaces communs (amélioration thermique, qualitative et de l'accessibilité). L'ensemble des travaux envisagés vise à améliorer le niveau de performance énergétique des bâtiments (gain de 1 à 3 classes pour des bâtiments en classe D, E ou F initialement). A noter que le Grand Besançon a clôturé, en 2012, ses engagements de financement des opérations de réhabilitation dans le cadre du PRU de Planoise.

Perspectives 2013

L'action intitulée « Mobiliser les financements pour impulser la réhabilitation énergétique du parc social public » du PCET 2012-2014 du Grand Besançon sera déclinée à partir de 2013 en termes de modalités d'intervention.

3. Habitat privé

Le Grand Besançon a engagé le 2 avril 2009 une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) comportant un volet énergie. Ce volet énergie s'est vu renforcé en 2011 par l'adhésion de notre EPCI au Programme « Habiter Mieux » développé par l'Agence Nationale de l'Habitat et par la signature du Contrat Local d'Engagement contre la Précarité Energétique. Ainsi, le Grand Besançon accompagne désormais l'ensemble des propriétaires, qui occupent leur logement (sous conditions de ressources) ou qui réhabilitent leur patrimoine pour le louer avec des loyers maîtrisés. Cet accompagnement est tout d'abord :

- technique et administratif : l'animateur de l'OPAH, à savoir l'association Habitat et Développement Local, est missionné à cet effet,
- financier, avec l'octroi de subventions et de primes.

Au cours de l'année 2012, 19 logements avec des loyers maîtrisés ont été remis sur le marché locatif grâce aux aides du Grand Besançon et en respectant l'exigence de qualité énergétique imposée, à savoir atteindre la classe D du diagnostic de performance énergétique. La CAGB ayant choisi de primer les logements ayant une performance supérieure, ce sont 10 logements parmi les 19 réhabilités qui atteignent la classe C.

En ce qui concerne les propriétaires occupants modestes, 7 dossiers parmi les 18 financés en 2012 relèvent d'une amélioration énergétique supérieure à 30 % par rapport à la situation initiale du logement, avec l'atteinte *a minima* de la classe D.

La qualité de ces opérations soutenues par le Grand Besançon contribue ainsi à la réalisation d'économies d'énergie pour les occupants des logements (propriétaires ou locataires), ainsi qu'à l'objectif global de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En complément des aides prévues dans le cadre de l'OPAH, et en conformité avec les objectifs du PCET, une nouvelle aide intitulée AAPEL (Aide à l'Amélioration de la Performance Energétique des Logements) a été mise en place au cours du mois de septembre 2012. La finalité de cette nouvelle aide est de favoriser la réhabilitation de logements avec une exigence plus marquée sur le plan énergétique, à savoir une amélioration de 25 % à plus de 45 % de la performance énergétique, mesurée par un audit thermique de type Effilogis. A ce jour, 2 demandes de subvention ont été enregistrées avec des gains de performance supérieurs à 45 % par rapport à l'état initial de chaque logement.

4. Transports

Les transports en commun du Grand Besançon sont organisés autour d'un réseau urbain interne à la ville centre et d'un réseau périurbain desservant les communes périphériques.

Le réseau Ginko transporte 90 000 voyageurs par jour, soit environ 45 000 personnes.

Le Grand Besançon fait partie, dans la catégorie des agglomérations entre 100 000 et 200 000 habitants, des meilleurs réseaux de transport en commun, soit 140 voyages / an / habitant.

a/ Réalisation d'un tramway

Les transports en commun représentent 14 % des déplacements motorisés au sein de l'Agglomération et 20 % des déplacements motorisés internes à Besançon.

Dans sa stratégie de réduction des consommations énergétiques et des émissions, le Grand Besançon vise en premier lieu la réduction de l'usage individuel de l'automobile. A l'échelle d'une ville comme Besançon, le développement d'un réseau TC performant nécessite de s'appuyer sur des axes lourds en sites propres, cadencés et à partir desquels les réseaux de transport et de rabattement des voitures peuvent s'articuler.

Le Grand Besançon a donc fait le choix de réaliser une 1^{ère} ligne de tramway de 14,5 km dans Besançon suivant un tracé axial sud-ouest (Hauts-de-Chazal - Chalezeule), avec une branche vers la gare Viotte. Elle comportera 29 stations avec un objectif de 46 000 voyageurs par jour en 2020. Les travaux sont en cours et le tramway devrait être inauguré en 2014.

b/ Poursuite de réalisations pour le développement des modes doux

L'usage de ces modes représente environ 29 % des déplacements des *Grands Bisontins* avec une nette prédominance de la marche (27,4 %) par rapport au vélo (1,3 %).

Le politique vélo bénéficie d'un développement dans l'Agglomération du Grand Besançon à la suite de l'adoption du Schéma Directeur Cyclable d'agglomération en 2005.

Le schéma directeur identifiait 150 km de pistes cyclables d'intérêt d'agglomération et qualifié de « structurantes » dont 80 km qualifiés de « prioritaires », c'est-à-dire à réaliser dans un premier phasage.

La mise en œuvre des tronçons cyclables se poursuit : dans la période récente, 14 km de pistes ont été réalisés ; 12 km sont programmés pour la période à venir, essentiellement en 2013.

c/ Développer le partage de la voiture à travers le dispositif Autocité

La Ville de Besançon, le Grand Besançon, l'ADEME et Auto'trement ont lancé le service d'autopartage AutoCité Besançon le 16 mars 2010 sur la commune de Besançon. Autocité est membre du réseau France-Autopartage, ce qui permet d'accéder à une voiture partagée dans une vingtaine d'autres villes.

d/ Un mode complémentaire au transport en commun : le covoiturage

Sur la base d'une étude sur l'optimisation du covoiturage sur le Grand Besançon et dans le Centre Franche-Comté, un appel d'offres sera lancé début 2013 pour un nouveau site de covoiturage. Le Grand Besançon, la Ville de Besançon, le Conseil Général du Doubs, la Région Franche-Comté et le Grand Dole se sont associés pour la mise en place de ce service. Le Conseiller en mobilité aura en charge cette réalisation, mais aussi l'animation nécessaire à la promotion et à la diffusion du système vers un public le plus large possible.

e/ Elaboration du Plan de Déplacements Urbains (PDU)

La LOTI et la LAURE ont fait du PDU un document obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Le PDU vise en premier lieu la diminution du trafic automobile, par une articulation efficace entre transport et urbanisme, et la coordination d'actions sectorielles (agir sur la voiture, développer les transports en commun, développer la marche à pied et le vélo, agir sur le stationnement et les livraisons). Il intègre trois grands enjeux transversaux que sont la sécurité des déplacements, la protection de l'environnement et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

L'année 2013 sera une année charnière dans la construction de ce PDU. Un diagnostic a été réalisé. Des réflexions ont porté sur le choix des options à privilégier. A présent, un consensus est à définir pour identifier la place de la voiture particulière dans un système de mobilités multiples qui privilégie la mobilité durable (réduction des nuisances, respect de l'environnement...). Un programme d'actions sera élaboré à partir de ce scénario. Ce consensus engagera l'agglomération car une évaluation environnementale de ce document devra être validée par l'autorité environnementale qu'est la DREAL, avant la mise à l'enquête publique.

Pour l'agglomération, c'est un document obligatoire et porteur d'ambition.

Articulé avec le SCoT, le PLH et les PLU de l'agglomération bisontine, le PDU est un outil du développement durable, par sa méthodologie et son contenu.

B/ Exemplarité du patrimoine du Grand Besançon

1. La Cité des Arts

Depuis 2006, qui a vu la constitution du 1^{er} groupement de commandes entre les trois collectivités, CAGB, Ville de Besançon et la Région, la Cité des Arts est composée de plusieurs éléments :

- le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR), porté par le Grand Besançon,
- le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC), porté par le Conseil Régional de Franche-Comté,
- les aménagements extérieurs, portés par la Ville de Besançon.

La réalisation des travaux a pris en compte la qualité environnementale à toutes les étapes de la construction et notamment :

- énergie : réalisation de type « Effinergie 50 kWh/m²/an, 30 % d'énergie renouvelable locale (pompe à chaleur et panneaux photovoltaïques), réseau de chaleur pour les bâtiments sur le site,
- eau : prise en compte du cycle de l'eau, valorisation des eaux pluviales,
- matériaux : analyse du cycle de vie et impacts sur la santé, matériaux à label environnemental,
- exigences spécifiques : traitement spécifique en matière acoustique, confort visuel, éclairage exigeant.

La réception du bâtiment CRR s'est faite en décembre 2012. La réception de la partie FRAC se fera début 2013.

2. Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit du dépôt de bus de Planoise

Le Grand Besançon a passé un marché pour l'installation de panneaux solaires sur la toiture terrasse du dépôt de bus de Planoise. Les travaux ont été réalisés en 2012 et l'installation devrait produire environ 29 000 kWh annuels.

C/ Animation territoriale

1. Conseil en mobilité

En septembre 2012, la Direction Transport Infrastructures et Déplacements a recruté une nouvelle collaboratrice Conseillère en mobilité. Elle a pour mission de mettre en œuvre des actions de sensibilisation aux déplacements alternatifs à la voiture particulière, à travers :

- la construction de liens entre les différents acteurs,
- l'enrichissement d'une vision transversale entre les techniciens des différentes collectivités,
- l'animation d'un réseau d'acteurs de la mobilité,
- le développement des Plans de déplacements d'entreprises (PDE) ou d'interentreprises (PDIE),
- des actions d'information, communication, promotion, expérimentation.

Témis Santé et Témis Innovation feront l'objet en 2013 du développement de ces démarches.

Une collaboration est d'ores et déjà en place entre l'Agglomération, la Ville de Besançon, Besançon Mobilités, Autocité, TER SNCF et l'ADEME, notamment lors de stands d'information sur l'offre de transport, tenus dans les entreprises.

Les résultats attendus à court terme sont les suivants :

- volonté et déclenchement par les entreprises d'études pour élaborer leur PDE,
- mise en place d'expérimentations au profit de populations ciblées.

2. Conseil en énergie partagé

Le Grand Besançon a embauché en 2011 une conseillère en énergie mutualisée entre les communes afin d'inscrire la démarche dans la durée. Chaque commune souhaitant bénéficier d'un accompagnement technique pour le suivi de ses consommations et l'amélioration énergétique de son patrimoine communal peut signer la convention de mise à disposition du conseiller.

Les objectifs visés sont :

- l'économie d'énergie : l'objectif pour les communes est de récupérer sur leurs factures le coût du conseil en énergie partagé (CEP),
- l'accompagnement des communes dans la gestion énergétique de leur patrimoine.

En 2012, la conseillère a suivi 10 communes du Grand Besançon. Sur la base des données d'énergie recensées, elle a pu permettre aux communes adhérentes au service de réaliser des économies d'énergie.

Après l'analyse des factures, il s'avère que la consommation électrique liée à l'éclairage public est l'un des postes de dépenses les plus importants.

Le Grand Besançon va proposer en 2013 aux communes qui le souhaitent de réaliser un diagnostic de leur éclairage public.

3. Agence Locale de l'Energie et du Climat

En 2012, le Grand Besançon a débuté une mission de préfiguration pour la mise en place d'une agence locale de l'énergie et du climat au niveau du territoire.

Cette future agence a pour objectif de mobiliser les acteurs du territoire afin d'atteindre les objectifs fixés dans le PCET.

Après une première phase de rencontre des acteurs réalisant des actions sur le territoire, une photographie du « qui fait quoi » a été élaborée. Les missions qui ne sont pas (ou très peu) couvertes sur le territoire ont été identifiées et font l'objet d'un approfondissement afin que l'agence s'articule avec les acteurs existants et pallie les manques. Les pistes à creuser dans un premier temps sont la rénovation des copropriétés, ainsi que la lutte contre la précarité énergétique.

4. Reconduction de l'opération « Familles actives pour le climat »

La Ville de Besançon et le Grand Besançon ont signé en février 2009 la convention européenne des maires, par laquelle ils s'engagent à dépasser les objectifs du paquet « Energie Climat » à l'horizon 2020, ainsi que les objectifs nationaux :

- diminuer de 20 % les consommations d'énergie,
- diminuer de 20 % les émissions des gaz à effet de serre,
- produire des énergies renouvelables à hauteur de 23 % de la consommation d'énergie de notre territoire.

Pour y parvenir, les deux collectivités, conformément aux dispositions prises par le projet de loi du Grenelle I de l'environnement, ont élaboré leur « Plan Climat Energie Territorial ».

Les deux secteurs les plus consommateurs d'énergie et émetteurs de gaz à effet de serre sont les transports et l'habitat, ce qui relève en priorité des modes de vie des ménages du Grand Besançon.

Dans ce contexte et compte tenu des enjeux climatiques actuels, la Ville de Besançon et le Grand Besançon ont souhaité former un réseau de plus de 200 « familles actives pour le climat » afin de les sensibiliser, de les former et de les mobiliser durablement autour de 3 thèmes principaux : l'énergie dans l'habitat et la mobilité, la gestion des déchets et la qualité de l'air intérieur. La finalité est de leur permettre de réduire d'au moins 10 % leurs consommations et leurs dépenses d'énergie, de réduire le poids de leurs déchets, mais aussi d'améliorer leur qualité de vie, par le choix de solutions adaptées à leurs besoins. Une fois formées et sensibilisées, elles deviennent « référentes » auprès d'autres familles désireuses d'intégrer le réseau.

Fortes d'une première opération menée entre 2009 et 2012 qui a permis de sensibiliser et d'accompagner 143 familles du territoire du Grand Besançon, les deux collectivités ont lancé en juin 2012 leur 2^e appel à candidatures. Fin 2012, 176 familles avaient rejoint la démarche, dont 56 nouvellement arrivées.

Cette 2nde opération permet de sensibiliser un cœur de cibles plus précis : familles en situation de précarité énergétique pour lesquelles un travail d'accompagnement va être mené avec les bailleurs sociaux, familles jeunes ou retraitées, vivant en habitat collectif.

En 2013, les familles bénéficieront de conseil d'experts et de professionnels pour leur permettre de réduire leur impact sur l'environnement. Les actions porteront principalement sur 4 thématiques : l'énergie dans l'habitat, les déplacements, la gestion des déchets et la qualité de l'air intérieur.

II. Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

A/ Cohésion sociale et emploi

1. Plan Local d'Insertion par l'Emploi

Le Grand Besançon exerce la compétence emploi, en particulier par des outils d'intervention associés, dont le PLIE (plan local d'insertion par l'emploi), qui permet le financement d'actions permettant d'accélérer le retour à l'emploi de publics cumulant des difficultés sociales, professionnelles et souvent financières.

En parallèle, la collectivité accompagne le service public de l'emploi, ainsi que les acteurs économiques dans leur recrutement. Ainsi, pour tout projet de développement / création / implantation d'une entreprise sur le territoire, elle identifie les besoins en main-d'œuvre et accompagne l'entreprise dans la gestion des compétences. Est ainsi proposée, *via* des dispositifs d'accompagnement social et de formation, l'intégration de personnels sans qualification particulière. De même, la CAGB veille à intégrer aujourd'hui dans tous ses marchés une clause d'insertion imposant un taux d'heures d'insertion au titre de la clause d'au moins 7 %.

2. Travaux du Conseil de Développement Participatif (CDP) sur le lien social

Pour le CDP, tout ce qui est de nature à amplifier le lien social est très important, dans le but d'une société plus « apaisée ». Aussi, l'atelier « Grand Besançon Citoyen et Solidaire » s'est attaché à travailler autour de cette question difficile.

Après un long travail d'analyse au cours de l'année 2012, s'ouvre le champ des préconisations à destination des élus du Grand Besançon, parmi lesquelles :

- le rôle des associations est primordial et la place des bénévoles prépondérante. Elles souffrent cependant d'un manque de reconnaissance et le soutien des élus leur est absolument nécessaire,
- dans l'intercommunalité se développent déjà des projets communs à plusieurs associations ; ce sont des exemples à explorer, à diffuser, à adapter,
- l'implication des citoyens et leur participation aux décisions qui les concernent constituent un chantier à ouvrir car elles favorisent le lien,
- l'urbanisme contribue au lien s'il crée des espaces favorisant la rencontre des personnes plutôt que leur simple croisement,
- la coopération et la solidarité ont une place importante mais il faut toujours revivifier ce terreau propice à de multiples formes d'entraide et de mutualisme.

B/ Cohésion sociale et gens du voyage

1. Création, aménagement et gestion des lieux d'accueil pour les gens du voyage

Le Grand Besançon gère 4 aires d'accueil sur le territoire intercommunal : 1 aire de 20 emplacements à Besançon, 2 aires de 5 emplacements à Pirey et Saône (en cours de réouverture). Une aire dédiée aux grands rassemblements estivaux localisée à Thise, permettant l'accueil d'environ 90 caravanes, complète cette offre destinée à recevoir dans les meilleures conditions ces populations.

2. Accompagnement social des familles accueillies

Le Grand Besançon promeut le développement des actions sociales à destination des usagers de ses aires. Dans ce cadre, la collectivité finance une association représentative des gens du voyage qui mène des actions d'accompagnement social (aide administrative, inscription au registre du commerce, aide à la création d'entreprise, passage du permis de conduire, aide à la recherche de logement, accompagnement à la santé, aide pour l'accès à la formation et à l'insertion professionnelle, aide pour l'accès à la culture et au sport, aide à la scolarisation, etc.)

3. Qualité des espaces et accueil

Le Grand Besançon est amené à intervenir en faveur des communes en matière de salubrité des espaces publics pour le confort de l'ensemble des citoyens. En 2012, le Grand Besançon a apporté son soutien financier à des communes pour répondre au traitement des conséquences liées aux stationnements irréguliers des caravanes. Le Grand Besançon facilite l'installation de bennes de grande contenance pour la collecte et l'enlèvement des déchets produits par les familles de voyageurs stationnant sur des sites non dédiés, notamment lors des périodes estivales de grands déplacements.

Plus largement, et dans la perspective d'améliorer les conditions de salubrité des aires d'accueil des gens du voyage, le Grand Besançon a doté chaque emplacement de bacs individuels pour la collecte des déchets ménagers encourageant de ce fait les usagers à une plus grande responsabilité quant aux principes de la collecte des déchets.

Perspectives

Aujourd'hui, beaucoup d'usagers des aires sont sédentaires et aspirent à un accueil de long terme tout en conservant le mode de vie en caravane. En effet, face au constat d'un accroissement de la sédentarisation des familles installées sur l'aire de la Malcombe, des opérations de création de terrains familiaux devraient permettre de répondre à cette transformation des modes de vie. Les terrains familiaux constituent donc une réponse à cette nouvelle demande.

Une réflexion est en cours pour la mise en place d'une MOUS (Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) pour accompagner les projets de création des terrains familiaux. Cet accompagnement social doit faciliter l'appropriation de ces nouveaux espaces d'accueil par ces familles.

Après avoir diagnostiqué des besoins supplémentaires mais temporaires d'espace pour l'accueil de caravanes, la création d'une aire de délestage, proposant 30 à 40 places, est envisagée afin de répondre à la demande des gens du voyage lorsque les aires d'accueil ne peuvent plus répondre à leur fonction (emplacements complets et/ou fermetures annuelles).

Enfin, pour répondre aux attentes en matière d'accès à la santé, un projet d'expérimentation du PRAPS (programmes régionaux pour l'accès à la prévention et aux soins des plus démunis) pourrait être mis en œuvre dans le Doubs.

En conclusion, en proposant des lieux d'accueil dédiés aux voyageurs, en fournissant des réponses aux difficultés sociales rencontrées par ce public fragile, en répondant aux besoins de sédentarisation progressive des familles, le Grand Besançon travaille à une intégration réussie des voyageurs et à un mieux vivre ensemble entre sédentaires et voyageurs.

C/ Solidarités et coopérations territoriales

Les politiques menées par le Grand Besançon sont, pour la plupart, optimisées et renforcées par la mise en œuvre de coopérations à différentes échelles.

1. Le Centre Franche-Comté

Cette coopération territoriale de proximité qui se compose des territoires de Dole, Pontarlier, Vesoul, Lons-le-Saunier, Vesoul et Besançon vise à mieux organiser l'offre territoriale et à promouvoir un développement durable exemplaire de cet espace.

L'arrêté de création a été pris par le Préfet en juillet 2012.

Le Grand Besançon privilégie une approche de solidarité territoriale, avec une finalité d'intelligence collective dans l'organisation du territoire. Ainsi, le Grand Besançon joue un rôle moteur dans la structuration du réseau numérique à très haut débit pour ensuite favoriser l'organisation des services à une échelle géographique élargie qui dépasse largement ses propres frontières. Cette volonté de coopération dépasse les logiques de concurrence antérieures.

2. Coopération avec la Suisse

Le Grand Besançon mène une mission qui vise à développer la coopération avec la Suisse voisine et notamment le canton de Neuchâtel. Des partenariats dans le domaine des transports, de l'économie touristique et de la culture se dessinent et des actions concrètes ont été mises sur pied pour amorcer la coopération.

En 2012, le Grand Besançon a conclu une alliance avec la ville de La Chaux-de-Fonds pour formaliser l'accord et les perspectives de partenariat.

3. Coopération avec Dijon

Des contacts visent à développer des partenariats entre le Grand Besançon et le Grand Dijon dans plusieurs domaines : enseignement supérieur et recherche, promotion économique internationale, transports à grande distance...

III. Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

A/ Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)

La réalisation d'un document de planification vise une gestion plus économe du foncier et la préservation des espaces naturels et des surfaces agricoles. Le SCoT fixe des principes communs d'urbanisation pour les communes de l'agglomération et de 5 communautés périphériques dont près de la moitié des actifs travaillent à Besançon ou sa proche périphérie.

En 2012, des réflexions ont été engagées pour intégrer les dispositions Grenelle dans le SCoT.

Un travail a été mené pour organiser l'évaluation du SCoT. L'accompagnement des communes s'est poursuivi pour mettre en œuvre les principes du SCoT.

B/ Partenariat avec le Conservatoire botanique

Depuis 2011, la CAGB et le Conservatoire botanique s'associent afin d'améliorer la connaissance de la flore et des habitats naturels, de favoriser la biodiversité et de la faire connaître sur le territoire du Grand Besançon.

En 2012 :

- réalisation d'1/4 de l'inventaire floristique communal et de compléments sur l'entomofaune,
- réalisation du 2^{ème} 1/3 de l'inventaire des sites d'intérêt communautaire européens,
- réalisation des textes et contenus d'une exposition sur les habitats naturels du Grand Besançon.

Les perspectives pour 2013 sont en cours de définition : poursuite du travail d'inventaire floristique et des compléments concernant l'entomofaune, impression et diffusion de l'exposition sur les espaces naturels.

C/ Trame verte et bleue : la Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs

Le Grand Besançon et 15 communes de la vallée du Doubs ont signé en avril 2012 la Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs. Tous reconnaissent la valeur du patrimoine paysager de la vallée et s'engagent à mener et soutenir des actions de gestion de l'espace, de réhabilitation du patrimoine...

En 2012, le Grand Besançon a signé une convention avec le CAUE du Doubs pour l'accompagnement de projets communaux et l'organisation de lectures paysagères :

- un travail de diagnostic a été engagé par l'audaB sur les falaises de la vallée,
- le projet de mise en valeur du site d'Avanne a été accompagné,
- deux lectures paysagères ont été organisées : l'une ouverte à tous à Chamuse, l'autre à destination des élus à Avanne.

L'animation de la Charte paysagère se poursuivra en 2013.

D/ Espaces agricoles

Le Grand Besançon et ses 6 partenaires poursuivent la mise en œuvre de la Charte de l'agriculture de l'agglomération bisontine. En 2012, ils se sont concentrés sur la question de l'installation agricole diversifiée, notamment en maraîchage.

Un dispositif se met peu à peu en place sur le sujet :

- les étapes en amont existent : formation « idée au projet d'installation » de l'AFIP et accompagnement des projets par la Chambre d'agriculture,
- en 2012, réflexions centrées sur le montage partenarial, technique et financier de la pépinière d'activités maraîchères : objectif de validation du projet en mars 2013,
- parallèlement, les premières étapes sont posées pour la recherche de foncier d'installation agricole : convention avec la SAFER pour la mobilisation de foncier aux Vallières, Centre de ressources foncières animé par la Chambre d'agriculture, projet de convention entre Conseil Général et la SAFER pour favoriser l'installation diversifiée.

En 2013, le projet de pépinière maraîchère sera soumis au Conseil communautaire. S'il est validé, le montage pourra débuter pour une ouverture en début d'année 2014. Parallèlement, le travail sur le foncier agricole se poursuivra.

E/ Sensibilisation à l'environnement et au fleurissement responsable

Comme chaque année, le Grand Besançon a accompagné en 2012 diverses associations œuvrant dans le domaine de la sensibilisation à l'environnement.

Six thématiques sont privilégiées dans ce soutien :

- la sobriété énergétique,
- la promotion des énergies renouvelables,
- la promotion de pratiques culturelles respectueuses de l'environnement,
- la préservation de la biodiversité,
- la promotion d'une agriculture locale et des échanges solidaires,
- la préservation de milieux remarquables et/ou naturels.

Cette année, quatre associations ont reçu le soutien du Grand Besançon :

- le CPIE de la Vallée de l'Ognon, soutenu à hauteur de 1 000 € pour l'opération « Jardiner naturellement ! »,
- l'association Récidev, soutenue à hauteur de 2 000 € pour la campagne « Alimenterre 2012 »,
- la Ligue de protection des oiseaux (LPO), soutenue à hauteur de 640 € pour le projet « La forêt m'a dit » et à hauteur de 2 000 € pour l'opération « A la découverte des oiseaux pour tous »,
- la Société d'horticulture de Franche-Comté, soutenue à hauteur de 2 000 € pour l'organisation de « La Cité des plantes 2012 ».

De même, le Grand Besançon a renouvelé en 2012 son opération Fleurissement. Interrompue en 2011 en raison des conditions climatiques sensibles (sécheresse), les jardiniers amateurs, les communes et les entreprises ont pu de nouveau faire preuve d'imagination pour embellir leur cadre de vie.

A côté du concours qui récompense les plus belles réalisations fleuries, diverses animations et formations ont été organisées par la Société d'horticulture de Franche-Comté, dans le cadre d'un partenariat avec le Grand Besançon :

- méthodes et astuces de multiplication des végétaux,
- les plantes grimpantes et leurs systèmes d'accroche,
- la conception d'une balconnière pour plantes grimpantes,
- soignez votre jardin par les plantes : purin, macérat...,
- un jardin économe en eau.

F/ Lutte contre les nuisances sonores

En 2012, le Grand Besançon a procédé au diagnostic des grandes infrastructures de transport présentes sur le territoire de 10 de ses communes.

Conformément à la directive européenne 2002-49-CE, les routes, autoroutes, voies ferrées et installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation ont fait l'objet d'une cartographie du bruit. Les études, menées en partenariat avec les directions départementales des territoires des 4 départements comtois et la commune de Devecey, dans le cadre d'un groupement de commandes, ont permis de mettre en évidence le bruit généré par les déplacements et de repérer les points noirs du bruit. Il conviendra ensuite de les résorber dans la seconde partie de la démarche, avec la mise en œuvre du Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) prévue en 2013. Les cartes doivent être portées à la connaissance du grand public.

La directive européenne de 2002 a fixé la liste des communes concernées par la cartographie du bruit. Toutefois, sur le territoire du Grand Besançon, quelques communes, pourtant fortement impactées par les infrastructures de transport, n'ont pas fait l'objet d'études particulières. Afin de mettre en œuvre un plan de prévention du bruit qui réponde aux attentes des communes et de leurs habitants, le Grand Besançon a choisi d'étendre la cartographie du bruit à ces communes impactées. Les études se dérouleront en 2013 ; la réalisation du PPBE sera enclenchée par la suite.

IV. Epanouissement de tous les êtres humains

Le défi pour le Grand Besançon est de permettre à chacun d'accéder à une qualité de vie globale : logement décent, qualité du cadre de vie, accès aux soins, à l'éducation, égalité des chances, pratiques culturelles...

A/ Accès à la culture

1. Le Conservatoire à Rayonnement Régional et le réseau des écoles de musique

Les partenariats entre le Conservatoire à Rayonnement Régional et l'Education Nationale doivent être connus et reconnus afin que la spécificité de ces écoles soit lisible, ainsi que le rayonnement du CRR.

Le CRR et les écoles de musique favorisent l'accès à la pratique des arts (musique, danse...). Ces enseignements se font en articulation avec les établissements scolaires, notamment à Planoise et dans l'ensemble du réseau scolaire.

Ces actions sont mises en œuvre par le biais de partenariats sous forme de conventions sur une ou plusieurs années scolaires. Les résultats correspondent aux objectifs fixés.

Les perspectives :

- pérenniser les partenariats existants et en développer davantage afin d'étendre le rayonnement du CRR,
- inaugurer de la Cité des Arts par de nombreux projets mis en œuvre,
- étendre et développer l'action culturelle du CRR.

L'animation du réseau des écoles de musique du Grand Besançon génère notamment un programme d'actions culturelles.

Différents objectifs sont recherchés :

- valoriser des familles d'instruments auprès du grand public,
- mettre en situation des élèves musiciens auprès d'un public,
- favoriser la rencontre des enseignants du territoire,
- faire connaître les familles d'instruments auprès d'un public cible pour les écoles de musique,
- favoriser la mise en place de pratiques collectives régulières dans le parcours de formation d'un élève musicien,
- contribuer à l'animation du territoire.

Les concerts visent également à animer le territoire par une recherche d'équilibre entre les communes du Grand Besançon et les secteurs géographiques.

2. Animation du territoire

Des concerts dans les communes de la vallée du Doubs ont été organisés en période estivale. En 2012, 4 concerts ont eu lieu dans le cadre de la programmation « Au fil du Doubs » à destination d'un public touristique et local.

Les portes ouvertes festives du port d'agglomération se sont déroulées lors de la Journée de Plaisance.

Le Grand Besançon a apporté son soutien aux manifestations culturelles, sportives, patrimoniales du territoire via le fonds d'aide aux manifestations.

Perspectives

6 concerts devraient être organisés au cours de l'été dans la vallée du Doubs.

Le fonds d'aide aux manifestations culturelles sera maintenu.

Par ailleurs, il sera procédé à la révision de la politique en faveur des écoles de musique pour structurer l'offre.

B/ Accès facilité aux transports en commun

1. Ginko access

Ce service à la demande est utilisé par de plus en plus de personnes chaque année et réalise un nombre de voyages toujours plus important. En effet, le service comptait 87 clients différents en 2001, 550 en 2010 et plus de 650 en 2011. Ces clients ont réalisés 36 444 voyages en 2011, soit 20,57 % de voyages en plus qu'en 2010. Cette hausse s'explique notamment par une augmentation de 23 % de l'offre de transport entre 2010 et 2011. La tendance s'est poursuivie en 2012.

Ce succès engendre une saturation du service d'autant plus que davantage d'associations ou structures d'accueil utilisent désormais ce service en remplacement de leur propre service de transport. Ces évolutions doivent être prises en compte. Par conséquent, au regard du bilan de l'année 2012, une réflexion sera engagée en 2013 avec les associations représentant les personnes handicapées afin de trouver des solutions aux difficultés évoquées précédemment.

2. Accessibilité d'une ligne urbaine

Le Grand Besançon a été sollicité par les associations représentant les personnes handicapées pour faciliter les déplacements de ce public dès 2013, sans attendre 2015, terme fixé par la loi. Ainsi, Besançon Mobilités a mené en 2012 une étude sur la faisabilité de mise en place d'une ligne accessible à titre expérimental à compter de mars 2013. Au-delà de l'accessibilité des véhicules, Besançon Mobilités a également tenu compte de l'accessibilité de la voirie. Au regard de cette étude, la ligne 6 Tilleroyes / Palente ZI semble être l'une des plus pertinentes et celle pouvant être le plus rapidement rendue accessible dans le contexte des travaux du tramway. Elle dessert la clinique St Vincent et plusieurs structures accueillant des personnes en situation de handicap (ADAPEI, CHAT, EREA) en passant par le centre-ville. De plus, cette ligne sera en 2015 complémentaire au parcours effectué par le tramway. Les lignes de nuit A, B, C et D pourraient également être rendues accessibles à compter de mars 2013.

C/ Scolarisation des enfants du voyage

Depuis 2007, une association a mis en place une Antenne Scolaire Mobile qui se déplace sur les aires du Grand Besançon afin d'enseigner les bases de la lecture et de l'écriture aux enfants du voyage et de constituer un préalable à une scolarisation future dans l'enseignement classique. Le Grand Besançon soutient toujours l'investissement nécessaire à la mise en place de ce dispositif et participe chaque année à ses frais de fonctionnement.

Parallèlement, un groupe de travail constitué d'élus, d'enseignants et de partenaires agissant autour de la scolarisation des enfants du voyage s'est constitué afin de repérer les actions à mener dans ce domaine.

D/ Circuits pédestres et VTT

Le Grand Besançon aménage progressivement un réseau de circuits de randonnées pédestres et VTT sur l'ensemble de ses communes membres sous la forme d'un maillage de boucles et de liaisons.

Ces réalisations visent plusieurs objectifs :

- satisfaire aux besoins de loisirs des habitants et des touristes, du promeneur du dimanche aux sportifs,
- faire découvrir les richesses du patrimoine naturel et culturel des communes, en lien avec la Charte paysagère,
- inciter à préserver les ressources et le milieu naturel en canalisant les pratiques sur des itinéraires définis.

La mise en place des circuits pédestres et VTT se poursuivra en 2013 sur la vallée du Doubs.

E/ Accès à une offre sportive et de tourisme local

Le Grand Besançon développe des possibilités de pratiques sportives, valorisant la qualité de ses espaces naturels et récréatifs. L'accent est mis sur le « sport plaisir », avec un rôle préventif en matière de santé. L'offre touristique complète ces possibilités de découverte pour les habitants : la fréquentation de la Citadelle est majoritairement le fait de la population franc-comtoise, la vallée du Doubs, les collines constituent des supports d'activités et de loisirs. Enfin, l'effort du Grand Besançon pour développer le tourisme fluvial, le cyclable et les différents types de randonnées permet de valoriser « l'axe bleu et vert » de la vallée du Doubs.

F/ Parties de campagne

Cette action permet aux habitants de visiter les fermes et rencontrer les agriculteurs qui travaillent à côté de chez eux. Elle les sensibilise sur l'impact de l'agriculture sur les paysages, l'environnement, l'activité locale, les circuits courts et crée un moment de convivialité et de découverte du patrimoine ou culturelle (co-portage service tourisme culture) : concerts, visites.

En 2012, une visite comprenant un spectacle de cirque à la ferme a été organisée au GAEC Prétet à Pouilley-les-Vignes. Une ou plusieurs visites sont à programmer en 2013.

V. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

A/ Achats responsables

Le Code des marchés publics permet à l'acheteur public d'intégrer des caractéristiques environnementales dans ses marchés sans être discriminatoire, pour autant qu'il le fasse dans le respect des principes généraux régissant la commande publique.

Actions mises en œuvre au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon :

- moyens d'impression et de reprographie :
 - en interne : l'achat de photocopieurs multifonctions a permis de limiter l'utilisation des imprimantes individuelles et donc de réduire les coûts de consommation papier (utilisation du recto verso) et d'électricité (logo « Energy Star »),
 - en externe : le titulaire du marché de services de reprographie et impression a le label Imprim'Vert®,
- fournitures administratives :
 - généralisation de l'utilisation du papier recyclé (papier normal, papier à en-tête, enveloppes) à l'ensemble des services de la CAGB,
 - la CAGB achète du papier 100 % recyclé non chloré pour la Direction de la Gestion des Déchets ; ce n'est pas encore étendu aux autres services en raison du coût plus élevé et de la couleur moins blanche (ne convenant guère pour les courriers officiels),
 - les titulaires du marché de fournitures d'enveloppes, de cartes de visite et de papier à en-tête ont également obtenu le label Imprim'Vert®,
 - par ailleurs, les commandes de fournitures administratives sont regroupées au maximum afin de limiter les déplacements des transporteurs,
- réunions / réceptions :
 - réunions : la CAGB n'achète plus d'eau en bouteille plastique ; l'eau servie est La Bisontine plate en carafe et la pétillante en bouteille en verre. Des verres en verre sont utilisés pour les bureaux et réunions du lundi ; pour les autres réunions ce sont des gobelets en carton donc recyclables,
 - réceptions : parmi les 5 attributaires du marché de services de traiteurs, Doubs Pâturage propose des produits issus de l'agriculture biologique. Des nappes en tissu et des verres en verre sont exigés pour toutes les réceptions,

- marché de services pour les opérations de manutention : le marché intègre une clause sociale (article 14). Ainsi le titulaire du marché JPL Services réserve 7 % du temps de travail nécessaire à l'exécution des prestations à une entreprise d'insertion. JPL emploie également en CDI une personne en insertion (par l'intermédiaire du PLIE),
- achat de mobilier :
 - les fournisseurs ont opté pour une démarche écologique : normes européennes de fabrication, label PEFC,
 - par le biais de ses achats, la collectivité encourage l'usage de bois bénéficiant d'une éco-certification reconnue de type PEFC, FSC, ou équivalent, garantissant qu'il provient de forêts gérées durablement,
 - le mobilier de la Cité des Arts a été choisi avec les mêmes exigences en termes de respect de l'environnement (certifications FSC ou PEFC, norme NF Environnement).

Les applications sont les suivantes :

- marché fournitures administratives concernant le papier,
 - marché papier à en-tête, enveloppes, et cartes de visites,
 - achat de mobilier pour les services de la CAGB.
- L'exigence de gestion durable des forêts peut être formulée dans les spécifications techniques (art. 6 du CMP) ou figurer parmi les critères de choix des offres (art. 53 du CMP). Le recours aux variantes (art. 50 du CMP) est un autre moyen d'intégrer cette exigence au stade des spécifications techniques.
- recyclage des cartouches des photocopieurs : collecte par Emmaüs Besançon puis recyclage par une entreprise d'insertion (Les Ateliers du bocage),
 - clause environnementale et sociale pour les circuits VTT : ces marchés publics passés par le Grand Besançon comportent des clauses environnementales : peinture avec eco-label pour le balisage, préconisations spécifiques pour la gestion des déchets...
- Le balisage des circuits est assuré par des associations d'insertion (marché réservé).

Plus largement, le Grand Besançon a lancé une réflexion, avec notamment l'appui de son service juridique, pour amplifier le recours aux clauses environnementales et sociales dans ses marchés.

B/ Choix social pour la gestion du port fluvial d'agglomération multi-sites

Arrivé à échéance en avril 2012, le marché de gestion du port a été mis en concurrence sous forme d'un marché réservé à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail. Ce choix illustre la volonté du Grand Besançon de soutenir l'insertion. Il a été remporté par l'ESAT La Bergerie qui poursuit sa mission d'accueil et de gestion du port fluvial multi-sites du Grand Besançon. Les travailleurs handicapés sont placés en situation d'accueil direct avec le public touristique.

Les installations du port fluvial multi-sites incluent, entre autres équipements, une rampe d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, ainsi que des stations de pompage et de récupération des eaux sales et des huiles de vidange des bateaux.

En 2012, des activités annexes au port telles que la location et la réparation de bateaux, la vente de croisières pour des « vacances adaptées » ont été développées par l'ESAT parallèlement à sa mission de gestion avec l'appui du Grand Besançon. Ceci a permis d'augmenter encore le nombre de travailleurs handicapés insérés dans le milieu professionnel.

Pour la saison 2012, la gestion du port a permis l'insertion de 12 travailleurs handicapés (5 000 heures de travail effectif), 4 encadrants et 1 saisonnier (pour 6 000 heures de travail effectif). La fréquentation du port est quasiment stable en 2012 par rapport en 2011 : environ 900 bateaux représentant 2 200 plaisanciers.

C/ Réduction des productions de déchets : mise en place de la Redevance Incitative (RI)

Chaque année, près de 39 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (non recyclables) destinées à être incinérées sont collectées par le Grand Besançon.

Pour parvenir à réduire de façon importante les déchets résiduels produits par les habitants, le Grand Besançon a pris la décision, par une délibération de mars 2010, d'instaurer un dispositif financier pour encourager les habitants à réduire et bien trier leurs déchets. Il prend la forme d'une Redevance Incitative.

Pour atteindre l'objectif majeur de réduction des déchets, l'implication des usagers est fondamentale. De manière concertée, le SYBERT et la CAGB ont décidé de développer un ensemble d'actions visant la réduction du gisement de déchets à incinérer et l'amélioration du bilan environnemental de la gestion des déchets.

Les activités réalisées cette année relèvent majoritairement de la préparation à l'instauration de la Redevance Incitative en septembre 2012.

L'ensemble des usagers a été équipé de bacs à puces permettant d'identifier le producteur de déchets. En parallèle, l'ensemble des véhicules de collecte a été équipé de systèmes de lecture de puces et de pesée.

Grâce à ces dispositifs, le système de financement est désormais établi :

- sur une part fixe d'abonnement, calculée en fonction du volume du bac
- sur une part variable comptabilisant le nombre de présentations du bac (levées) et le poids de déchets produits.

Ceci incite l'utilisateur à trier d'avantage et à composter ses déchets pour maîtriser sa facture.

En cohérence avec cette incitation au tri, la collectivité a également mis en place un centre de tri des déchets recyclables géré par le Sybert.

Perspectives

L'année 2013 sera consacrée à stabiliser les grosses évolutions des années précédentes :

- stabilisation des effets de la redevance incitative à travers un accompagnement des usagers visant la meilleure appropriation du dispositif,
- stabilisation des nouveaux parcours de collectes dessinés pour intégrer les effets de la redevance incitative, mais aussi le tracé du tramway.

Un plan de prévention des déchets permet de développer le compostage et le réemploi des objets par l'activité de ressourcerie.

D/ Sensibilisation du personnel au développement durable

Le Grand Besançon et les collectivités locales assurent une sensibilisation au développement durable de l'ensemble des agents.

Le Grand Besançon, à travers sa politique de ressources humaines, applique cette approche de développement durable à travers la Charte de la diversité et de l'égalité des chances.

La formation permet aux cadres des collectivités de mieux prendre en compte les exigences de développement durable au quotidien et dans leurs missions professionnelles.

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ce rapport sur la situation du Grand Besançon en matière de développement durable.

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité
Reçu le 22 FEV. 2013

Pour extrait conforme,
Le Président